

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 avril 2012 portant nomination à la conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR : ETSP1230188A

Le ministre de l'emploi, du travail et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;
Vue les arrêtés du 20 juin, du 6 juillet et du 21 novembre 2011 portant nomination à la conférence nationale de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

2° Collège des représentants des usagers du système de santé :

M. Gilbert LENOIR, Ligue nationale contre le cancer, titulaire.

Mme Frédérique POTHIER, Association des accidentés de la vie – FNATH, titulaire.

Mme Marie-Christine PRUD'HOMME, Jusqu'à la mort accompagner la vie, titulaire.

3° Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie :

M. Pierre CALLAMAND, suppléant de M. Henri PUJOL, région Languedoc-Roussillon.

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales :

Au titre des organismes d'assurance maladie obligatoire :

M. Jean-Marc LAMERE, suppléant de M. Michel REGEREAU.

M. Pierre BERTHELOT, suppléant de M. Gérard PELHATE.

Au titre de la branche vieillesse :

M. Marcel LESCA, suppléant de Mme Martine DECHAMP, Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Au titre de la branche famille :

M. Michel LANGLOIS, suppléant de M. Patrick BEGUIN, Caisse nationale des allocations familiales.

7° Collège des offreurs de service en santé :

Au titre des institutions et établissements de santé et médico-sociaux : pour les conférences des présidents de commissions et conférences médicales d'établissement :

M. Yvan HALIMI, titulaire, conférences nationales des présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers universitaires, des centres hospitaliers et de centres hospitaliers spécialisés.

Au titre des réseaux de santé :

M. Michel VARROUD-VIAL, Union nationale des réseaux de santé, titulaire.

M. Bruno NAGARD, suppléant de M. Michel VARROUD-VIAL.

Article 2

Sont nommés membres de la conférence nationale de santé pour la durée du mandat restant à courir :

3° Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie :

M. Jean-Pierre AMOROS, titulaire, suppléé par Mme Josette RISTERUCCI, région Corse.

M. Firmin LODIN, titulaire, région Guadeloupe.

M. Philippe DOMY, suppléant de M. Henri PUJOL, région Languedoc-Roussillon.

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales :

Au titre des organismes d'assurance maladie obligatoire :

M. Pierre BERTHELOT, suppléant de M. Michel RÉGEREAU.

M. Jean-Marc LAMERÉ, suppléant de M. Gérard PELHATE.

Au titre de la branche vieillesse :

Mme Dominique DELCOURT, suppléante de Mme Martine DECHAMP, Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Au titre de la branche famille :

Mme Christine GUINAND, suppléante de M. Patrick BEGUIN, Caisse nationale des allocations familiales.

7° Collège des offreurs de service en santé :

Au titre des institutions et établissements de santé et médico-sociaux : pour les conférences des présidents de commissions et conférences médicales d'établissement :

M. Christian MULLER, titulaire, conférences nationales des présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers universitaires, des centres hospitaliers et de centres hospitaliers spécialisés.

Au titre des réseaux de santé :

M. Bruno NAGARD, Union nationale des réseaux de santé, titulaire, suppléé par M. Christian HERVE.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

J.-Y. GRALL